



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 3/2024

Séance ordinaire du 11 juin
à la Salle des spectacles

Présidence : Mme Anne-Marie FISCHER

Membres présents :	78
Membres absents excusés :	12
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes CUENDET SCHMIDT Muriel, KULAK Laetitia, LARGEY BOTTI Sandrine, NEUMANN DONEGANI Noémie, THOREAU MARGOT Linn, VON SIEBENTHAL Christine et MM. CHASSANG Guy, GAROFLID Nicolas, LOI ZEDDA Fabien, NEAGU Cristian, SPRUNGER Thierry, THONNEY Bernard.

A 19h30, **Mme Anne-Marie Fischer**, Présidente, ouvre cette séance ordinaire sous sa présidence et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale, M. Damien Bally, Secrétaire municipal adjoint et les collaboratrices de l'administration communale.

Elle remercie les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil. De même que les membres du Bureau du Conseil qui l'accompagnent et l'assistent dans ses diverses tâches.

Elle salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre, de décliner votre identité et vos intérêts.

Elle donne lecture de la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel s'effectue au moyen du vote électronique.

Le quorum est atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte avec 75 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La parole n'est pas demandée.



Au vote, l'ordre du jour est accepté à une large majorité.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE.

Depuis le dernier Conseil du 26 mars 2024, elle a eu quelques fonctions à accomplir.

Le 2 avril 2024, elle a procédé à l'assermentation de notre nouvelle Municipale Mme Marisa Dürst. Pour rappel, cette assermentation n'a pas pu se faire devant le Conseil communal en raison du délai d'entrée en fonction très rapproché.

Le 12 avril 2024, elle est allée rendre visite à Mme Raimonda Dolci qui n'a pas souhaité paraître dans le journal d'Épalinges. Son époux était architecte et a réalisé le très haut bâtiment de la Migros à la Sallaz.

Le 14 avril 2024, elle est allée rendre visite à Mme Maria Martinez qui venait de perdre sa fille emportée par un cancer. Vous pourrez lire un petit bout de la vie de Mme Martinez dans le journal « Le Palinzard ».

Le 24 avril 2024, elle a partagé un moment et un repas convivial avec la Confrérie des anciens Présidents, dont elle fera partie dorénavant.

Le 2 mai 2024, l'équipe informatique du Bureau a fait connaissance avec le nouvel informaticien lors de l'installation de la nouvelle version du logiciel de vote pour le dépouillement. Cette rencontre a été très chaleureuse et les échanges de connaissances très positifs. Elle souhaite la bienvenue à M. James TAN.

Le samedi 4 mai 2024, elle a été invitée par le Groupement vaudois des jeunes sapeurs-pompier pour leur journée annuelle qui se déroulait au COFOP. Elle a été impressionnée par le travail de ces jeunes, c'est une chance pour eux de s'impliquer dans cette formation et d'apprendre des gestes qui peuvent sauver. Merci à toute l'équipe de formation.

Le 25 mai 2024, inauguration du Jorat Parc en présence de M. le Conseiller fédéral Albert Rösti, de M. le Conseiller d'État Vassili Venizelos, des Autorités municipales de plusieurs Communes ainsi que les Présidents des Conseils. Le soleil était de la partie et les festivités se sont bien déroulées.

Le 26 mai 2024, elle a été invitée par le Président Basquet Club d'Épalinges pour la remise des médailles du dernier match du week-end qui opposait Épalinges à Cossonay. Un match qui a été remporté par le Basket Épalinges de 70 à 39 si ses souvenirs sont bons.

Le lundi 27 mai 2024, journée marathon débutée par la visite du Conseil d'État. Visite de 6 sites différents dont celle du Biopôle à laquelle elle a participé. Impressionnant et très intéressant. Repas dînatoire partagé à l'EHL. Ensuite, séance avec la Municipalité à 15h00 et séance avec le Bureau du Conseil à 18h30.



Le vendredi 31 mai 2024, visite de la nouvelle STEP à Vidy organisée par M. Roland Perrin, Municipal, avec la participation de 21 conseillers communaux. Visite très intéressante qui ne nous laisse plus de secret sur l'établissement des comptes CISTEP...

Elle a été interpellée suite à la parution de message et de photo du tableau des votes sur les réseaux sociaux. Elle ne va pas ouvrir le débat ici à nouveau ce soir et ne peut pas vous citer tous les articles examinés par la DGAIC. Toutefois, le Bureau considère que la photo du résultat des votes ne doit pas être publiée, ceci n'étant pas prévu dans notre règlement. Merci à l'avenir d'éviter ce genre de publication.

A ce jour elle doit vous communiquer quelques démissions :

Mme Gabriel Garoflid le 10 avril
M. Mazyar Yosefi pour le 30 juin
M. Amine Larhoussi le 13 mai
M. Pierre Michaud pour le 30 juin
Mme Mélanie Estoppey pour le 31 août

Elle fait lecture des courriers.

« Bonjour Madame Fischer. Pourriez-vous prendre acte de ma démission du CC et la transmettre aux conseillers communaux ? « Un Vient- ensuit » me remplacera. Avec mes remerciements et meilleures salutations. Gabrielle Garoflid (PVL) »

*« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Chères et Chers collègues,
Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de conseiller communal d'Épalinges, que j'ai assumé avec fierté et dévouement depuis 2006.*

En raison d'un déménagement hors de la commune, je ne peux malheureusement plus assumer pleinement mes responsabilités au sein du Conseil Communal. Cette démission prendra effet à partir du 30 juin 2024.

Durant ces 18 années, j'ai eu le privilège de vivre des moments forts et enrichissants au sein du Conseil Communal. J'ai contribué, avec mes collègues, à l'essor de notre commune et au bien-être de ses habitants. Nous avons amélioré entre autres les conditions des employés de la commune et avons facilité l'intégration des étrangères et étrangers au sein de la commune tout en combattant l'exclusion et la xénophobie.

J'ai également eu l'immense plaisir de nouer des liens d'amitié sincères et de forger des souvenirs impérissables. J'ai toujours eu à cœur de défendre les intérêts des Palinzardes et Palinzards, sans me laisser influencer par des intérêts personnels.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux habitantes et habitants d'Épalinges pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me permettant de servir ma commune.

Si mon départ me remplit d'une certaine tristesse, je suis convaincu que la commune d'Épalinges est entre de bonnes mains. Je continuerai à suivre son développement avec intérêt et je lui souhaite, ainsi qu'à ses habitants, tout le succès possible pour une commune plus juste, plus solidaire et plus durable.

Je tiens à vous remercier encore une fois chères et chers collègues ainsi qu'au personnel communal, pour votre confiance, votre soutien et votre collaboration indéfectibles. J'ai appris et grandi à vos côtés, et je garderai de cette expérience un souvenir précieux et espère avoir laissé un peu plus qu'une trace électronique en tout cas en ce qui concerne le mode de vote au Conseil.



Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Chères, Chers collègues l'expression de mes salutations distinguées et mes plus sincères remerciements.

Mazyar Yosefi. »

« Madame la présidente,

Je me permets par la présente de vous adresser ma démission du poste de conseiller communal, ce qui implique aussi ma démission de la commission de l'intégration et de la commission de gestion. Après mûre réflexion et en raison de problèmes de santé persistants, il m'est devenu difficile de continuer à remplir mes fonctions de manière adéquate.

Cette décision n'a pas été prise à la légère, et j'aurais souhaité continuer à contribuer au bien-être de notre commune. Cependant, ma santé actuelle me limite dans mes capacités à assumer pleinement mes responsabilités et à participer activement aux délibérations et aux actions du conseil communal.

Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues du groupe vert ainsi que l'ensemble du conseil communal pour la collaboration fructueuse que nous avons eue jusqu'à présent. J'ai toujours eu à cœur les valeurs environnementales et sociales que notre groupe défend, et je continuerai à les soutenir de manière personnelle dans la mesure de mes possibilités.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission avec effet immédiat. »

« Madame la Présidente,

En cherchant la date de mon entrée au Conseil communal, je n'ai pas pu la retrouver avec exactitude (probablement 2007 ou 2008). C'est certainement un signe parmi d'autres qu'il est temps pour moi de mettre fin à mon mandat et de donner ma démission. Celle-ci sera effective au 30 juin 2024.

Durant ces nombreuses années, j'ai eu le plaisir à m'investir de différentes manières dans mon groupe, lors de commissions permanentes et ad hoc et comme président du Conseil. Toutes ces fonctions ont été riches en rencontres avec nombres de personnalités intéressantes et attachantes de tous bords confondus. Elles m'ont également permis d'acquérir de l'expérience et de m'investir sur des sujets qui me tenaient à cœur et qui correspondaient à mes valeurs. Le temps a certainement amené à une certaine lassitude dans mon engagement, et c'est le moment de laisser à d'autres l'occasion d'investir leur énergie et idées au profit du bien commun.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Jean-Pierre Michaud. »

Elle a également reçu un mail de Mme la Conseillère Linn Thoreau Margot concernant sa démission à l'AAEE.

« Madame la Présidente, Chère Anne-Marie,

Je vous informe que je dois démissionner de mon poste de déléguée à l'AAEE pour des raisons familiales et personnelles.

L'AAEE a été mise au courant hier. Mme la Municipale Chantal Good également de même que Mme la Municipale Marisa Dürst. Mme Good m'a informée que l'AAEE se chargerait de trouver un/une remplaçant/e au sein du Conseil communal. J'en ai évidemment aussi informé le groupe des Verts au cas où quelqu'un des Verts voulait reprendre ma place.

Je vous remercie de la suite que vous donnerez à la présente.

Avec mes meilleures salutations.

Linn Thoreau-Margot. »



Le remplacement de Mme Thoreau-Margot est prévu à notre ordre du jour.

« Chère Présidente, chère Anne-Marie,

Par la présente, je vous informe de ma démission du poste de secrétaire suppléante du Conseil communal d'Épalinges pour la fin du mois d'août 2024. En effet, mes engagements actuels ne me permettent plus de consacrer suffisamment de temps à cette fonction.

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des membres du Bureau pour leur collaboration, en particulier Fabienne, dont l'engagement, la compétence et la disponibilité sont très précieux pour cette Commune. Je la remercie encore pour cette belle collaboration au cours de ces sept dernières années.

Je vous adresse à toutes et tous mes meilleurs vœux de réussite et de bonheur pour les années à venir.

En vous remerciant de votre obligeance, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mélanie Estoppey. »

En remerciement, la Présidente lui remet un bouquet de fleurs.

Le poste de secrétaire suppléante sera prochainement mis au concours.

Résultats votations du 9 juin 2024 :

5552 électeurs inscrits, 2916 cartes de votes rentrées.

Objet 1 : Initiative d'allègement des primes (Acceptée)

OUI 1616 (56.42 %)

NON 1248 (43.58 %)

Objet 2 : Initiative pour un frein aux coûts (Refusée)

OUI 699 (24.52 %)

NON 2152 (75.48 %)

Objet 3 : Initiative pour la liberté et l'intégrité physique (Refusée)

OUI 510 (17.78 %)

NON 2359 (82.22 %)

Objet 4 : Modification de la Loi sur l'énergie et la loi sur L'approvisionnement (Acceptée)

OUI 2111 (74.23 %)

NON 733 (25.77 %)

La Présidente en a terminé avec ses communications.



3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2024.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Erich Dürst. Remarque une coquille à la page 521, dans le paragraphe le concernant. Soit : « .. **la place de fête** à côté d'ici au lieu de la place est faite ».

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du procès-verbal du 26 mars 2024 modifié.

Au vote, le procès-verbal du 26 mars 2024 est accepté l'unanimité tel que modifié.

4. ASSERMENTATION DE TROIS CONSEILLERS COMMUNAUX.

La Présidente invite Messieurs Michael Bogomil Kohlbrenner, Paul Habfast et Constant Pasquier à s'avancer et l'Assemblée à se lever. Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de leur nom, ils sont invités à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Messieurs Michael Bogomil Kohlbrenner, Paul Habfast et Constant Pasquier sont félicités et applaudis, ils peuvent donc rejoindre leur groupe et siéger valablement.

L'Assemblée est maintenant au nombre de 78.

5. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL.

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose la candidature de M. Cyril Duruz en tant que Président du Conseil communal. A la suite du résultat des dernières élections municipales et à la demande des autres partis de respecter le tournus, le groupe des Verts vous propose la candidature de M. Cyril Duruz pour le poste de Président du Conseil communal.

M. Cyril Duruz est marié à Brenda McEvoy, originaire d'Épalinges et papa de 3 enfants, l'aîné étant au Gymnase, la dernière encore au Jars'Din. Il habite la Commune depuis 5 ans et a rejoint notre groupe aux dernières élections communales. Il a étudié à HEC Lausanne, mention sciences actuarielles, puis a fait du Droit à Fribourg, mention utriusque iuris, avant de parfaire sa formation avec un certificat d'étude avancée en gestion de la communication de crise et leadership à Winterthur. Après avoir été actif dans le monde des assurances et avoir servi dans la Garde Suisse Pontificale pendant 7 ans, il travaille actuellement comme économiste diocésain (directeur administratif et financier). Il est également vice-président de sa caisse de pension, officier de milice dans les Forces aériennes et membre du Comité fédéral des Anciens gardes suisses pontificaux.

Avec ce nouveau challenge, il se réjouit de faire plus amplement connaissance avec le règlement du Conseil et surtout avec les habitants de notre belle Commune.



La présidente demande s'il y a une autre candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

La Présidente demande à M. Duruz s'il accepte son élection. Avec sa réponse positive, la Présidente le déclare élu.

6. ÉLECTION DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL.

La Présidente cède la parole à Monsieur le Conseiller Julian Pidoux pour le PLR qui propose la candidature de M. François Puricelli à la 1^{ère} vice-présidence. M. Puricelli habite depuis de nombreuses années dans notre Commune, qu'il connaît bien. C'est un conseiller communal expérimenté, retraité très actif, donc un candidat idéal pour cette 1^{ère} vice-présidence.

La présidente demande s'il y a une autre candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

La Présidente demande à M. Puricelli s'il accepte son élection. Avec sa réponse positive, la Présidente le déclare élu sous les applaudissements.

Élection du 2^{ème} vice-président :

La Présidente cède la parole à Monsieur le Conseiller Michael Crottaz pour le parti Socialiste qui propose la candidature de M. Esteem Okoro à la 2^{ème} vice-présidence. M. Okoro tourne dans le Bureau du Conseil depuis de nombreuses années.

La présidente demande s'il y a une autre candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

La Présidente demande à M. Okoro s'il accepte son élection. Avec sa réponse positive, la Présidente le déclare élu sous les applaudissements.

7. ÉLECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLÉANTS DU CONSEIL COMMUNAL.

Élection des scrutateurs

M. Philippe Koch (UDC)

M. Bernard Thoney (PLR)

Aucune autre proposition n'étant formulée, la Présidente les déclare élus tacitement.

Élection des scrutateurs suppléants

M. Pierre Borel (PS)

M. Patrick Eerdmans (Vert'libéraux)



Aucune autre proposition n'étant formulée, la Présidente les déclare élus tacitement.

8. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES.

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose les candidatures de MM. Paul Habfast et Richard Golay en tant que membres de la commission des finances.

9. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'URBANISME.

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose la candidature de M. Erich Dürst en tant que membre de la commission d'urbanisme.

10. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS.

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose la candidature de Mme Laoreta Zili en tant que membre suppléante de la commission des pétitions.

11. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'ÉPALINGES (AAEE).

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose la candidature de M. Bogomil Kohlbrenner en tant que délégué à l'AAEE.

12. ÉLECTION DE LA COGEST 2024.

Voici les noms que les présidents de groupe ont transmis précédemment Secrétariat :

Élection des membres

Mme Fabienne Guignard (PLR)
Mme Vânia Luis Francisco (PLR)
M. Georges Auberson (PLR)
Mme Fabienne Bride (PS)
Mme Fanny Burki (PS)
Mme Brigitte Guex (VERTS)
Mme Laoreta Zili (VERTS)
M. Stéphane Bruneau (VERT'LIB)
Mme Anne-Marie Fischer (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, la Présidente les déclare élus tacitement.



Élection des membres suppléants

M. Yves Morcaut (PLR)
M. Bogomil Kohlbrenner (VERTS)
Mme Manon Reist (VERT'LIB)
Mme Christine Von Siebenthal (UDC)
Vacant (PS)

M. Michael Crottaz informe que le poste PS restera vacant jusqu'à la séance de septembre, à la suite d'une réorganisation des commissaires au sein du groupe.

13. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

La Présidente donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

- **M. Alain Monod, Syndic**

Engagement d'un informaticien en CDD, M. James Tan : le budget 2024 prévoyait l'engagement d'un spécialiste en informatique afin de séparer l'informatique du Service des finances. Il présente M. James Tan, engagé en CDD de 2 à 3 ans. Sa mission sera dans un premier temps de faire un état des lieux et de se prononcer sur un certain nombre de points en accord avec les services sur les processus des systèmes et équipements. La Municipalité a estimé que la Commune n'avait pas la taille critique pour un service informatique digne de ce nom. Elle a donc décidé de chercher une collaboration avec une commune voisine. Des contacts très engagés ont été pris avec la commune de Pully où l'informatique sera délégué à l'horizon de la nouvelle législature.

Lancement du processus de recherche d'un nouveau tenancier pour l'Auberge communale : le lancement des démarches pour la recherche d'un nouveau tenancier de l'Auberge communale a été fait. Le tenancier actuel doit quitter les lieux au 30 juin 2025.

Lancement de la nouvelle identité visuelle : présentation de la nouvelle identité visuelle de la Commune avec un nouveau logo. Le graphisme a été complètement modifié, vous le constaterez dans le « Sortir » ainsi que lors de la parution de septembre du journal « Le Palinzard ».

Engagement d'un nouveau chef des finances : la Municipalité est à bout touchant quant au recrutement d'un-e nouveau/elle responsable des finances.

Remerciements de Nouakchott pour le projet Solidarit'eau : à travers les Services de l'eau de Lausanne, la Commune participe au projet *Solidarit'eau* qui permet aux habitants de Nouakchott en Mauritanie l'accès à une eau propre, gérée de manière durable. Participation facultative des habitants de la Commune à hauteur de 1ct par m3 par habitant. La Commune porte également chaque année au budget CHF 6'500.- pour cette aide.



- **Mme Chantal Good, Municipale**

Information sur les travaux du bâtiment Bois-Murat D : elle informe que le dernier bâtiment du site de Bois-Murat, soit le D, sera terminé et livré pour la rentrée scolaire d'août. Par conséquent les élèves et enfants qui fréquenteront l'AAEE intégreront comme prévu les nouveaux locaux en août.

A noter qu'il a été convenu que la parcelle soit exclusivement piétonne entre les bâtiments scolaires, c'est pourquoi des bornes rétractables moyennant l'utilisation d'un badge aux ayants droits seront installées et en fonction, dès la deuxième semaine de la rentrée.

- **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Rejet du recours au tribunal cantonal pour le permis de construire La Possession/Bois-de-Ban : pour rappel, ce projet de quartier a débuté en 2009, donc bien avant la LAT et qui a été accepté par le Conseil communal en 2016.

Des opposants ont fait recours contre ce projet à la CDAP qui a été rejeté en mars 2019. Un recours a ensuite été fait au TF en septembre 2020, également rejeté et par conséquent le plan de quartier est entré en force en janvier 2020.

Le dossier de mise à l'enquête a été retardé de quelques mois pour avoir les réponses du Canton quant à la possibilité de mettre ce terrain en zone réservée, ceci sur demande de la commission d'urbanisme, afin de ne pas pénaliser le sort des autres parcelles situées hors du périmètre compact.

Après discussion avec le Canton, nous avons eu la confirmation que ce plan de quartier n'aurait aucun impact sur le sort des autres parcelles situées hors périmètre compact et ne prêterait pas les autres constructions. La zone réservée a donc été acceptée par le Conseil communal en mai 2022 sans inclure le Bois-de-Ban.

La mise à l'enquête s'est ensuite déroulée de juin à juillet 2022, qui a donné lieu à des oppositions de l'association « Stop au bétonnage excessif d'Épalinges ».

Les oppositions ont été levées par la Municipalité en mars 2023, délivrant ainsi le permis de construire ce qui a conduit les opposants à faire à nouveau recours à cette décision.

La CDAP a rendu son arrêt le 29 mai 2024 avec cette conclusion:

Il résulte des considérants que le recours, entièrement mal fondé, doit être rejeté, ce qui entraîne la confirmation de la décision attaquée. La décision de la Municipalité d'Épalinges du 8 mars 2023 est ainsi confirmée.

- **M. Roland Perrin, Municipal**

Ligne de bus N° 44 : la ligne 44 entrera en fonction le 30 septembre prochain et non pas fin août comme prévu. Deux autobus standard circuleront aux heures de pointe, de 6h30 à 9h00 et de 15h30 à 19h00, à une cadence de 15 minutes. Un seul autobus circulera aux heures creuses avec une cadence de 20 minutes. La ligne sera en fonction de 6h30 à 0h30. L'entrée en fonction de la ligne a été repoussée suite à des imprévus rencontrés lors du chantier, en particulier à l'arrêt de bus de Ballègue où des canalisations de service placées à un niveau beaucoup trop élevé, ne respectant pas les normes de profondeur minimum, ont obligé un ajustement de l'altimétrie du carrefour et de la route. Concernant le chantier, après avoir cherché d'autres variantes plus raisonnables, il a été décidé de fermer le carrefour des chemins Ruisseau-Martin, Praz-Buchilly et Ballègue à la circulation automobile. C'est la seule solution permettant à la fois d'assurer la sécurité tant des usagers que du personnel de l'entreprise. Les piétons pourront toujours transiter. Le carrefour sera rouvert à la circulation le 29 juin



et la route au droit de l'arrêt de bus le 17 juillet. Il profite de remercier les habitants des quartiers de Ballègue et de Prés-les-Bois pour leur compréhension et leur patience.

Démission de M. Clavel : après le départ de MM. Meldem et Perret, c'est à sa grande surprise que M. Clavel, chef du Service des travaux et de l'environnement, l'a informé lundi passé qu'il avait démissionné de son poste. Le même jour il a reçu une copie de sa lettre de démission, adressée au Service des ressources humaines.

Dépassements de crédit : un dépassement des crédits alloués pour les préavis 26/2019 concernant les travaux liés au pont de la Girarde et 2/2018 concernant la requalification de la RC 601 (Route de Berne) est à prévoir. Pour l'instant les situations financières respectives de ces deux objets font l'objet de clarifications. On peut déjà dire que le COVID a engendré des prolongations de la durée des travaux et une augmentation du coût des fournitures non négligeables qui affecteront les factures finales de ces deux chantiers.

▪ **Mme Marisa Dürst, Municipale**

Retard dans la réponse au postulat : la Municipalité, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines, traite actuellement le postulat déposé le 13 octobre dernier Mme Muriel Cuendet Schmidt et M. Laurent Balsiger sur l'absentéisme et le turnover au sein de l'Administration communale d'Épalinges. Une entreprise a été mandatée pour l'élaboration d'un sondage de satisfaction. Celui-ci sera transmis à tous les collaborateurs de l'Administration communale début septembre. Cet état des lieux permettra d'avoir une vision plus claire des besoins des collaborateurs/trices. Il permettra également de prendre des mesures appropriées pour améliorer la qualité de vie au travail et limiter les risques psychosociaux. Au vu de la complexité de ce sujet, il n'est actuellement pas possible de transmettre le rapport maintenant. Le Conseil sera informé au fur et à mesure de l'avancement.

14. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MORGAN BRIDE, CONSEILLER COMMUNAL, « ET SI ON REMPLAÇAIT LES FEUX D'ARTIFICE LORS DE MANIFESTATIONS ? » – RAPPORT N° 11/2024.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail et ouvre la discussion sur le fond.

Elle rappelle cependant les vœux de la commission :

Morgan Bride pour un sondage auprès de la population après la première fête sans feu d'artifices, avec des questions ouvertes.

Adame Biruk pour une transition douce avec des feux en alternance bisannuelle, avec diminution du temps de tir (5-10 minutes et plus 15) et solutions plus écologiques.



M. Julian Pidoux. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer lors de la prise en considération de ce postulat : nous sommes ici avant tout face à un problème de forme plutôt que de fond. Pour plusieurs raisons.

En préambule, il faut relever que la réponse de la Municipalité à ce postulat se focalise surtout des communes qui ont interdit ou limité les feux. Alors que, tout proche de chez nous, les villes de Lausanne et de Morges ont refusé de les interdire.

Ensuite, une initiative populaire fédérale proposant l'interdiction des feux à l'échelle du pays a récolté le nombre de signatures nécessaires pour être soumise au peuple d'ici 12 à 18 mois. Légiférer aujourd'hui reviendrait donc un peu à court-circuiter la démocratie, sachant désormais que le peuple sera amené à se prononcer. Certains membres de la Commission qui s'est penchée sur ce postulat ont par ailleurs évoqué un sondage : il n'y a pas meilleur sondage que celui des urnes.

Enfin, interdire les 10-15 minutes de feux de la Commune paraît bien désuet alors que les privés continueraient à en tirer sur une période bien plus longue. Vous l'aurez compris, il s'agit donc ici d'attendre que le peuple se prononce sur l'initiative populaire fédérale demandant l'interdiction des feux et, indépendamment du résultat national, de regarder ce que les Palinzard.e.s auront voté. Si une majorité manifeste le souhait d'en finir avec les feux, il serait alors légitime de remettre la question sur la table.

Pour toutes ces raisons, le PLR vous recommande de refuser la réponse de la Municipalité à ce postulat.

M. Morgan Bride remercie tout d'abord la Municipalité pour sa réponse. Il lui semble plus bénéfique de prévoir des activités qui mettent en valeur la culture de notre pays plutôt que de proposer des feux d'artifices (qui ne font d'autant pas partie de nos traditions). En ce qui concerne l'initiative fédérale évoquée, d'après ses dernières lectures, la Confédération laissera le choix aux cantons d'interdire ou non ces feux. Par contre, il est convaincu qu'il n'est pas nécessaire d'attendre des directives fédérales ou cantonales pour décider ce qui est mieux pour notre Commune. Actuellement, le sondage semble être le meilleur moyen pour s'assurer que la fête soit une proposition adaptée à tous/tes. Il encourage donc à accepter la réponse de la Municipalité.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Concernant l'initiative populaire à laquelle il est fait référence, elle demande une limitation des feux d'artifices, que l'on inscrirait dans la Constitution. Il est donc peut-être exagéré d'inclure un nouvel article dans la Constitution sachant que pour l'instant le Conseil Fédéral propose de rejeter cette initiative pour ce motif. Par contre, cela n'empêche pas les gens d'être raisonnables à d'autres niveaux, que ce soit cantonal ou communal et de réfléchir à d'autres possibilités de fêter cette fête nationale. Il y a en effet pleins de projets qui pourraient être envisagés, la commission était d'ailleurs favorable dans son ensemble à la réflexion, avec la commission d'animation de la Commune, pour trouver d'autres solutions qui pourraient plaire à la population. Elle rappelle que c'est une fausse idée de penser que les feux font partie de nos traditions.

M. Laurent Balsiger encourage à accepter la réponse à ce postulat qui n'est pas une réponse binaire. Elle inclut une commission qui s'attelle justement aux animations dans notre Commune et qui cherche différentes alternatives et pas juste « avec feux ou sans feux ». Cela servira également à une diversité bienvenue sur la manière de fêter notre pays. C'est une excellente initiative qui laisse des portes ouvertes afin d'oser la nouveauté. Il encourage vivement à accepter ce rapport.



La discussion n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote du rapport n° 11/2024.

Au vote, avec 36 oui, 27 non et 4 abstentions, le rapport 11/2024 est accepté à une la majorité.

15. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE BRIDE « CHANGEMENT DU NOM DU CHEMIN MARCEL REGAMEY » – RAPPORT N° 12/2024.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail et ouvre la discussion sur le fond.

M. Michael Mäder. La question du changement de nom de cette rue reste un sujet passionnant. Il s'exprime par rapport à l'enjeu historique. La question d'un panneau explicatif décrivant l'histoire qui se cache derrière Marcel Regamey et son parcours de vie a déjà été soulevée mais il se permet d'insister pour que celui-ci voit le jour quand bien même certains semblent ne pas trouver le sujet assez important ou souhaitent passer à autre chose. Marcel Regamey et son organisation ont tenu des propos antisémites, effectivement. Par contre, ils ont aussi fait des choses pour notre Canton, pour la culture littéraire vaudoise et pour notre Commune. Il n'a pas le temps de les passer en revue ce soir mais il encourage à lire son article dans 24heures, soit aller visiter le site internet. La semaine dernière, il a assisté à une visite guidée à Neuchâtel et a passé devant la statue de David de Pury, un négociant qui jouait un rôle actif dans l'esclavage. La ville de Neuchâtel a décidé de laisser le nom de la place mais a installé un panneau explicatif. Le musée et l'université de Neuchâtel ont décidé d'aborder le sujet de l'esclavage dans le musée. Si le nom de la place où la statue avait été renommée ou enlevée, le guide n'en n'aurait pas parlé et les gens auraient simplement oublié le personnage depuis le temps. Il y a eu la même chose avec la ville de Lausanne avec l'avenue Louis Agassi, qui a pris la décision de maintenir le nom de l'avenue tout en ajoutant un panneau explicatif. En ce qui nous concerne, une grande partie de l'Exécutif et du Législatif sont du même parti que la postulante. C'est pour cela que nous ne pouvons pas nous permettre de passer à autre chose sans prendre le temps de contextualiser. Il est important de s'informer sur l'histoire telle qu'elle était et de se rendre ainsi capable de faire preuve de nuance à son égard. L'historien Dominique Dirlewanger disait vendredi dernier à l'émission Forum de la RTS que personne n'écoutait les historiens, ce qui est malheureusement juste. Le nom de ce chemin n'est encore une fois pas la raison de son engagement mais ce qui le préoccupe c'est de ne pas oublier l'histoire qui s'est passée. En supprimant le nom du chemin Marcel Regamey, on ne va pas supprimer ce qu'il a fait de bien ou de mal mais on va simplement l'oublier. Alors n'oublions ni le patrimoine communal ni l'histoire telle qu'elle s'est produite mais assumons et apprenons. Dans ce sens, il aurait voulu modifier la conclusion du rapport, ce qui n'est pas permis par la Loi sur les Communes. Il émet donc le vœu que la Municipalité étudie la mise en place d'un panneau explicatif à l'entrée du chemin Marcel Regamey. Il propose également de refuser la réponse à ce postulat.



Mme Fabienne Bride. Tout d'abord, elle souhaite exprimer son étonnement quant à la raison de la Municipalité d'accepter le changement du nom de ce chemin. Le faire pour que « cette discussion ne revienne pas à chaque changement de législature » sonne un peu comme une allégation.

Pour elle, ce postulat a au moins eu l'avantage de reparler de ce sujet, qu'on a un peu facilement balayé sous le tapis. Le clivage gauche-droite en est ressorti exacerbé et elle espère que chaque parti pourra faire un pas en direction de l'autre. Elle aimerait juste rappeler ici que la motivation de son dépôt venait d'un article du 24heures de juin 2022, titrant : « Marcel Regamey, antisémite » avec un paragraphe annonçant que la Commune d'Épalinges a donné son nom à un chemin. Alors, non ce n'est pas de l'histoire ancienne dont on ne parle plus. Certains dans cette Assemblée ou en commission ont dit que ce n'était qu'une erreur de jeunesse et que M. Regamey n'a plus publié d'articles antisémites ensuite. Selon Alain Clavien, historien de l'Université de Fribourg, qu'elle cite : « cette vision ne correspond pas à la vérité historique, Marcel Regamey a récidivé plusieurs fois dans « La Nation », le journal du mouvement politique antiparlementaire d'extrême droite « La Ligue vaudoise ». Ce sont entre 25 et 30 textes, selon l'ancien président de la Ligue, Olivier Delacrétaz, qui ont été publiés de 1930 à 1954 ». Comme elle l'a déjà dit à cette tribune, elle ne nie pas les bienfaits que M. Regamey a apporté à notre Commune. Ce qu'elle affirme, c'est que dans les temps actuels, nous avons une lecture et une sensibilité différente de l'histoire. Pour elle, on ne peut pas avoir, pour seul chemin nominatif, le nom d'un personnage à connotation antisémite. Concernant la proposition de M. Mäder, elle n'a rien contre un QR code ou un panneau explicatif. Elle recommande de soutenir la réponse à la Municipalité.

M. Stéphane Bruneau. A la fin du mois d'août 1944, les troupes américaines du général Patton atteignirent l'Aisne. Le 1^{er} septembre 1944, les différents mouvements de résistance du secteur du Novion-en-Thiérache s'accordèrent pour lancer un mot d'ordre de soulèvement général. Dans toute la ville, dès le vendredi soir, la Résistance s'attaqua aux objectifs désignés et aux convois allemands repartant vers la Belgique. Certains furent faits prisonniers mais dans leur retraite, les Allemands ne s'encombraient pas de prisonniers. Ils les fusillaient. Parmi eux se trouvait le FFI Clément Thomas. Il fut fusillé le 2 septembre. Clément Thomas était père de deux filles, l'aînée avait deux ans, sa mère.

Il est l'une de ces millions de victimes, conséquences de 20 années troubles en Europe pendant lesquelles nos démocraties ont fini par s'affaiblir et collaborer avec des dictatures s'inspirant d'un socialisme très personnel.

Les 10 années qui ont précédé la seconde guerre mondiale ont vu éclore dans tous les pays européens, y compris en Suisse, et dans le monde entier, des mouvements politiques d'inspiration fasciste ou national-socialiste. C'était l'air du temps, on subissait les conséquences de la crise de 29 et les responsables étaient tout trouvés, dans la longue tradition chrétienne occidentale. Ce sentiment se poursuivra bien après dans le XX^{ème} siècle. Christina Späti, professeure en histoire à l'Université de Fribourg, a même rédigé une thèse : « La gauche Suisse et Israël – Enthousiasme pour Israël, antisionisme et antisémitisme entre 1967 et 1991 ». L'universitaire y a recensé et classé des articles et des incidents mettant en lumière l'existence de ressentiments antisémites dans les milieux de gauche à cette période.

Alors que de nombreux mouvements profondément antisémites se produisent de nos jours, qu'ils sont de gauche ou de droite, on nous demande aujourd'hui de juger avec nos valeurs de 2024 ce qu'un homme a écrit il y a près d'un siècle dans des conditions complètement différentes. Mon grand-père paternel, lui aussi résistant mais survivant, lui disait qu'il ne



pouvait juger cette période sans l'avoir vécue. Rien n'était blanc ou noir me disait-il. Nous avons tous une responsabilité dans ce qui s'est passé. Nous ne devons ni oublier ni pardonner mais pour un très grand nombre, nous pouvons accorder une seconde chance.

Cette seconde chance, Marcel Regamey l'a utilisée pour de bonnes choses. Notre pays, notre Canton et notre Commune lui doivent beaucoup. Rien n'est tout noir ou tout blanc et pourtant le postulat ne nous a présenté que le noir. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage faisait dire Molière à Martine dans les Femmes savantes.

Et comme en 1938, lorsque la France, l'Angleterre ou même la Suisse ont plié devant l'Allemagne pour acheter la paix, la réponse de la Municipalité vous propose d'acheter la paix afin de ne plus revenir sur cette affaire, que le Conseil avait pourtant déjà traitée et rejetée il y a 10 ans, nouvelle preuve que les attaques contre notre mode démocratique ne sont pas mortes, cette démocratie directe que Marcel Regamey a défendue.

Ce soir, vous allez devoir juger l'histoire, notre histoire, non sur des faits, puisqu'ils n'ont été que partiellement présentés, mais sur un ressenti, une interprétation. Nous allons devoir décider si nous faisons de la politique uniquement basée sur le fait qu'une personne se sente offensée dans ses croyances, dans sa pensée, dans son idéologie, ou si nous faisons de la politique basée sur la raison, les faits et le bien commun. Car la Mémoire est un bien commun. On ne vous demande pas de réécrire l'histoire, on vous demande de l'effacer, d'effacer cette mémoire. Une mémoire qui est d'ailleurs à géométrie variable, Madame la conseillère Bride, il est peut-être un rétrograde comme vous nous avez qualifiés en janvier mais il n'a pas l'hypocrisie de faire le procès de Marcel Regamey tout en utilisant comme argument de campagne le don d'un ancien membre de mouvements nazis.

Pour conclure, soit vous rejetez la réponse et le renommage de ce chemin, et vous montrez que le Conseil Communal sait se montrer impartial et respectueux de ses engagements, respectueux de notre histoire, de notre démocratie. Soit vous acceptez, vous rendez les armes auprès d'une pensée unique et considérez que les sentiments personnels priment sur le bien commun. Dans ce cas, des gens comme son grand-père seront morts pour rien, leurs mémoires et leurs combats disparaîtront un peu plus avec cette décision, et ce, à peine 5 jours après les commémorations du huitantième anniversaire du débarquement de Normandie et 2 jours après la démonstration de la montée des mouvements nationalistes en Europe. Quel message voulez-vous envoyer aux nouvelles générations ? Shakespeare, dans son Jules César, dit « le mal que font les hommes vit après eux, le bien est souvent enseveli avec ses cendres ». Ne commettons pas cette erreur, gardons le nom Regamey.

M. Erich Dürst. Il trouve inacceptable cette attaque de notre démocratie. Le fait qu'une de nos collègues dépose un postulat et qu'ensuite il soit pris en considération et transmis à la Municipalité s'est passé dans le cadre de notre démocratie. Ces propos lui semblent excessifs ici au plénum et il le regrette profondément. Ensuite, il a déjà eu l'occasion de le dire lors du vote de la prise en considération, l'histoire n'est pas quelque chose de figé, et il en parle en connaissance de causes car il est historien de formation. L'histoire c'est également le regard que nous portons aujourd'hui, hier, demain, sur ce qui s'est passé. De ce fait là, l'histoire est toujours sélective. Le fait de nommer la rue au nom de Marcel Regamey est un choix et de la renommer un autre. On ne peut pas dire qu'un choix et meilleur ou plus respectueux qu'un autre. Combien de noms de personnes pourrait-on donner à des rues qui ont aussi contribué à notre histoire et notre passé en ayant développé des idées importantes, combattus des idées néfastes et parfois eus des zones d'ombres dans leur vie ? Il y en a certainement plein. Il n'a rien contre le fait que la mémoire reste vive, on peut mettre des plaquettes. Le choix du nom



de la rue appartient à la Municipalité. Il invite à accepter ce rapport suite à ce postulat et de passer à autre chose.

M. Michael Mäder. Il n'est peut-être pas un historien de formation mais un historien du dimanche. Son propos ne tenait pas sur la nomination du chemin mais pour avoir un panneau explicatif. Maintenant, laissons parler les historiens du futur par rapport à ce qui s'est passé aujourd'hui. L'idée de poser des panneaux explicatifs pour d'autres personnages est bonne. Il reviendra probablement devant le Conseil avec une proposition.

La discussion n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote du rapport n° 12/2024.

Au vote, avec 37 oui, 24 non et 6 abstentions, le rapport 12/2024 est accepté à la majorité.

16. ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT ET LA CONCIERGERIE EN REMPLACEMENT DES VÉHICULES THERMIQUES EXISTANTS - DEMANDE DE CRÉDIT – PRÉAVIS N° 13/2024

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis 13/2024.

Au vote, avec 59 oui, 1 non et 4 abstentions, le préavis 13/2024 est accepté à la majorité.

17. CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE COLLECTEURS EC ET EU – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 14/2024.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis 14/2024.

Au vote, avec 66 oui, 0 non et 1 abstention, le préavis 14/2024 est accepté à la majorité.

18. DEMANDE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À LA MUNICIPALITÉ POUR LA MISE À JOUR ANNUELLE DES PLANS INTÉGRÉS DANS LE RÈGLEMENT – PRÉAVIS N° 15/2024



La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion est ouverte.

M. Anton Epp. Avec ce règlement, nous offrons une prestation à tous les élèves jusqu'à un certain âge sauf pour ceux qui fréquentent une école privée. Il ne trouve cela pas correct et propose d'amender le règlement, au chapitre 3, point 10 de la page 4. Afin de ne pas pénaliser les élèves d'écoles privées hors Épalinges, il propose l'amendement suivant au chapitre troisième, deuxième paragraphe, soit de biffer cette notion de rabais de 50% : « ..ainsi que les jeunes de 16 ans durant l'année scolaire en cours et jusqu'à 20 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours ont droit à un bon de transport équivalent à un ~~rabais de 50% de l'abonnement de bus annuel~~ ». ***Ceci permettrait de ne pas pénaliser le budget des parents d'enfants fréquentant les écoles privées.***

M. Cyril Duruz. Il remercie la Municipalité pour le projet de ce règlement et à la Commune pour ces soutiens faits en faveur de nos enfants. Il habite dans le quartier Prés-les-Bois, quartier qui n'est pas très bien desservi. Il souhaite évoquer le problème des zones d'enclassement, qui est pour rappel une compétence de l'école et non du Conseil. Mais quand on regarde les zones d'enclassement on peut voir l'exemple réel que le Grand-Chemin va au-delà de la route de Berne, pratiquement jusqu'au Chaugand. Un enfant qui habite au chemin du Petit Cerisier en face du Chaugand peut être envoyé en 1^{ère} année à l'école du Grand-Chemin. Et la famille a double peine car l'enfant n'aurait pas droit au transport en bus car il est justement dans sa zone d'enclassement. Il ne propose pas de refuser le règlement mais il émet le vœu à la Municipalité qu'elle collabore avec l'école afin que les zones d'enclassement soient plus proches, qu'elles tiennent compte de la route de Berne qui est difficilement franchissable pour un jeune écolier et que dans un deuxième temps, si on n'arrive pas à aboutir à quelque chose, qu'elle propose un amendement au règlement que le Conseil puisse voter qui stipulerait que si l'enfant est loin de l'école où que le chemin n'est pas possible à pied, que des points de collecte puissent être créés.

Mme Chantal Good, Municipale. Pour répondre à M. Epp, le choix d'une école privée appartient aux parents. Attention à ne pas confondre une école privée avec une institution ou une école où des enfants sont enclassés car ils ont des besoins particuliers.

Pour répondre à M. Duruz, l'enclassement est effectivement une compétence de direction. Sachez que la Municipalité y travaille afin que les enfants ne soient pas déplacés et qu'une fratrie ne soit pas partagée entre le Grand-Chemin et Bois-Murat par exemple. La Municipalité travaille également pour que chaque partie d'Épalinges soit desservie par les transports scolaires.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de l'amendement de M. Epp, soit de biffer « *rabais de 50%* de la phrase du règlement ».

Au vote, avec 22 oui, 30 non et 10 abstentions, l'amendement est refusé.

La Présidente passe maintenant au vote du préavis 15/2024 non amendé.



Au vote, avec 62 oui, 3 non et 1 abstention, le préavis 15/2024 est accepté.

19. PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SUR LE SITE DE BIOPÔLE – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 16/2024.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis 16/2024.

Au vote, avec 63, 1 non et 1 abstention, le préavis 16/2024 est accepté à l'unanimité.

20. RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES CROISSETTES – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE – PRÉAVIS - N° 17/2024

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.
Elle rappelle l'amendement de la commission et le vœu :

Amendement : point 2. « d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement. »

Vœu CUC : « La Commission émet le vœu de pouvoir consulter l'avancée des préparatifs à l'étape SIA 32 (projet de l'ouvrage), voire à la phase SIA 31 (avant-projet). »

Elle ouvre la discussion sur le fond.

M. Nicolas Häusel. Il avait des questions en lien entre ce projet de réaménagement et les intentions décrites dans le plan directeur localisé « Les Croisettes ». Il y a une intention, au chapitre 6.3 du plan directeur localisé, qui mentionne que lors de l'élaboration du projet, les citoyens, les commerçants et les propriétaires seront consultés. Il est précisé dans le préavis qu'une information sera donnée lors de la mise à l'enquête. Mais on sait à peu près tous qu'un projet est bouclé au moment de la mise à l'enquête, mise à part des remarques qui n'ont en général pas d'effets. En lien avec les intentions qui sont dans le plan directeur localisé et dans le but de respecter les indications du chapitre 6.3 du PDL « Les Croisettes », il formule le vœu qu'une consultation citoyenne puisse être organisée par la Municipalité durant l'élaboration du projet et que la CUC puisse être informée des remarques citoyennes retenues.



Il a également une question, comment la Municipalité envisage-t-elle la mise en œuvre du concept d'aménagement de façade à façade du chemin des Croisettes indiqué dans le plan directeur localisé « Les Croisettes » et à quelle échéance la partie Sud du chemin des Croisettes pourrait-elle être aménagée ?

M. Félix Schmidt. A la commission d'urbanisme, tout le monde était d'accord sur la nécessité de planifier et entreprendre des travaux prévus et attendus depuis de nombreuses années. Malgré que certains trouvaient le montant des études élevées, nous avons soutenu le préavis. Peu après, il a traversé le quartier. Les travaux de pose du réseau de chauffage à distance venaient d'être terminés et les barrières enlevées. Il a été surpris de constater que l'entreprise avait reconstruit les murs à l'identique de ce qui avait été démoli, les arbres en moins. Dès lors, il ne comprend pas très bien cette planification. Le préavis au vote ce soir aurait dû être voté depuis de longs mois afin que les travaux de remise en état se fassent sur la base du nouveau projet qui doit être développé. Il reste maintenant 2 options, soit on conserve ce qui a été construit cette année et alors le mandat se limite à définir des plantations, soit on développe un nouveau projet et on s'engage à démolir ce qui vient d'être construit. Ce sera certainement ce dernier scénario qui sera choisi par la Municipalité. C'est dans tous les cas une erreur de planification et un gâchis financier. Il demande donc à la Municipalité et dans le cadre des études à venir de chiffrer le coût des constructions et démolitions inutiles qui ont dû ou devront être faits suite à cette erreur de planification. Pour sa part, il refusera ce préavis.

M. Julian Pidoux demande si une démarche participative sur laquelle le préavis s'est basé n'a pas déjà eu lieu ? Il n'est pas contre récolter l'avis de la population mais est-ce que ça ne ferait pas doublon dans ce cas.

M. Nicolas Häusel. Il y a effectivement eu une démarche participative en 2014, donc bien avant le plan directeur localisé des Croisettes. Dans l'ensemble de ce plan directeur localisé, l'esquisse d'aménagement et le concept de façade à façade est amené par cette démarche participative justement. Maintenant, le chapitre 6.3 mentionne bien que lors de l'étape de réalisation du projet, la population, les commerçants et les propriétaires doivent être consultés. Ils continuent donc à être consultés pour donner leurs avis et si cela correspond aux intentions qu'ils ont données en 2014.

M. Paul Habfast demande si le montant de CHF 30'000.- pour étudier des concepts d'éclairage ne pourrait pas être vu à la baisse ? Cela lui paraît excessif.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Elle s'étonne déjà de l'avis plus ou moins stupéfiant de M. Schmidt qui se prononce avec la CUC à l'unanimité pour le projet et qui dit ce soir qu'il le refuse sous prétexte que quelques murs ont été reconstruits. Les SIL, lors de l'installation du CAD, ont demandé à la Municipalité ce qu'il en était pour après qui a répondu qu'elle pensait réaménager le chemin et qu'il ne fallait pas remettre en état et juste faire en sorte que ce soit praticable pour la population. Il y a d'ailleurs eu des remarques que ce n'était pas très praticable vers le Let's Go Fitness.

Comment imaginer le concept de façade à façade ? C'était évidemment le projet de base lorsqu'on imaginait pouvoir trouver des arrangements, en particulier avec le PA « La Source ». Ce projet avance très lentement et on ne peut pas attendre là-dessus et la Municipalité préfère aller dans le sens de ce PDL Croisettes qui a été voté et discuté également lors d'une démarche participative en 2017. Si on devait remettre en consultation aujourd'hui,



il y aurait sûrement beaucoup d'attentes de leurs parts. Mais comme on le sait, cet endroit ne laisse que très peu de souplesse dans l'aménagement des extérieurs car on a un réseau souterrain majeur avec le CAD qui vient de s'installer, ce qui fait qu'on peut faire ou imaginer pleins de projets mais de façon réaliste, on sera très limité dans la façon dont on peut aménager la plantation d'arbres ou d'éléments plus sympathiques le long de cette rue. La Municipalité consultera l'Association Croisettes Tuileries Épalinges (ACTE) mais refaire une démarche participative complète semble exagérée.

Concernant la question des coûts, il s'agit de montants relativement habituels dans ce genre de travaux. Il s'agit là d'un devis, cela ne veut pas dire que l'entier sera dépensé. C'est un ordre de grandeur pour les études.

M. Roland Perrin, Municipal. Concernant la remise en état suite au passage du CAD, on ne pouvait pas laisser les talus dans cet état devant les commerces, déjà impactés par ces travaux bien longtemps. Il a été décidé de remettre en état le minimum possible vis-à-vis des commerces et la population qui passe à cet endroit. Pour information, tous les travaux ont été payés par le CAD.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de l'amendement de la commission.

Au vote, avec 44 oui, 4 non et 16 abstentions, l'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 17/2024 amendé.

Au vote, avec 56 oui, 4 non et 6 abstentions, le préavis 17/2024 amendé est accepté à l'unanimité.

21. RAPPORT DE GESTION 2023 - PRÉAVIS N°18/2024.

La Présidente informe de la manière dont ce point sera traité. Nous allons prendre chacune des observations, vœux et questions de la COGEST sous la conduite de son président rapporteur, M. le Conseiller Michael Mäder, qui nous dira si la Commission souhaite maintenir ou non son observation suite à la réponse de la Municipalité.

Conformément à l'art. 114 de notre règlement, la réponse est considérée comme admise par le Conseil si la COGEST propose le retrait d'une observation.

Si la COGEST maintient son observation, le Conseil devra voter en levant la main pour savoir s'il souhaite soutenir cette observation. Même processus pour le maintien pour suivi.

La Présidente ouvrira ensuite une discussion générale tant sur le rapport de la COGEST que sur celui de la Municipalité. Puis le Conseil votera sur les conclusions du Préavis 18/2024, à savoir :

Prendre acte du rapport de gestion 2023 de la Municipalité
Prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2023



Elle donne donc la parole à M. le Conseiller Michael Mäder, Président de la Cogest 2023-2024 pour le passage en revue des observations, vœux et questions de la Commission.

M. Michael Mäder propose de voter en bloc toutes les observations et si quelqu'un souhaite modifier ou refuser une des observations, la parole soit demandée afin d'en discuter.

M. Erich Dürst. Il lui semble qu'il ne s'agit pas de savoir si on veut modifier ou non une observation de la COGEST mais de savoir si on accepte la réponse que la Municipalité donne à cette observation, si on est satisfait ou non de cette réponse et si nous maintenons chacune de ces observations.

M. Michael Mäder va passer les observations les unes après les autres, chacun à la possibilité de se prononcer au fur et à mesure de l'avancée des points.

Point 1 : Infrastructures sportives :

Mme Anne-Catherine Doyer. Il est fait mention, à la question 26 du rapport de la COGEST relatif à la salle de gymnastique, d'une validation de sa part sur l'usage de cette salle par le Basket. Elle en est fort étonnée car elle n'a jamais rencontré la Municipalité à ce sujet durant la dernière année de son mandat de présidente comme mentionné dans la réponse. En aucun cas il ne s'agit de validation mais de propos tenus lors d'échanges avec le bureau de l'urbanisme il y a plusieurs années avec l'ancien Municipal M. Pierre Jolliet ainsi que Mme Carole Muri, représentante du Volley pour le marquage des lignes et de connaître les besoins réels des deux clubs. De plus, la catégorie U15 a disparu des championnats Suisses depuis près de 4 ans, période de cette rencontre. Effectivement, les dimensions pouvaient éventuellement permettre de faire des tournois pour les petites catégories de moins de 12 ans mais en aucun cas pour des matchs de championnat. Depuis, ces constatations sont devenues caducs puisqu'il est bien notifié que la salle ne répond pas aux exigences des compétitions nationales alors qu'à partir de la saison prochaine, ce seront 4 équipes du BC Épalinges qui seront en compétition nationale. Même si le basket pouvait utiliser cette salle pour les catégories des moins de 12 ans, ils ont dû se replier sur la salle de la Croix-Blanche puisqu'il leur a été notifié que Bois-Murat était complètement occupé et qu'ils ne pouvaient bénéficier d'aucun créneau horaire. Alors qu'ils sont en recherche de créneaux horaires vu le développement du basket féminin et la création d'une équipe supplémentaire féminine. La décision de transférer l'intégralité des activités du BC Épalinges a été confirmée en juin 2022 par M. De Oliveira, décision validée par M. Jolliet. Enfin, elle s'étonne que la Cogest, qui pourtant mentionne à plusieurs reprises le manque de structures sportives, n'ait pas auditionné les principaux acteurs et aurait ainsi permis d'être mieux informé sur ce sujet.

M. Julien Pidoux a une remarque sur le manque endémique d'infrastructures sportives et des salles de gymnastique à Épalinges. Lorsqu'on lit entre les lignes de la COGEST, outre le fait qu'il y a un manque de salle, il y a également un manque d'organisation sur les plages horaires mises à disposition des clubs sportifs. Il émet le vœu à la Municipalité qu'elle puisse fournir les grilles d'occupation des salles de sport et ce qui reste de libre les samedis, dimanches et soirées. Ceci afin d'avoir une visibilité complète sur les plages horaires actuellement utilisées et mises à disposition des clubs sportifs.

M. Michael Mäder propose de mettre au vote la réponse de la Municipalité.



Mme Fabienne Guignard rebondit. Il convient d'accepter les observations qui ont été faites, la réponse de la Municipalité y relative fait partie de la décision de maintenir l'observation ou non. Elle propose également que M. Mäder fasse la présentation des propos introductifs qui résume les points forts du rapport de la COGEST et ensuite de passer les observations les unes après les autres.

M. Michael Mäder, Président rapporteur de la COGEST, donne lecture de ses propos introductifs.

Les visites choisies par la COGEST ont eu lieu entre mi- novembre et début décembre 2023. Ce fut le cas du dicastère des finances, du service des RH, du service des sports (la salle de gym de Bois-Murat, la piscine couverte et le toit recouvert de panneaux photovoltaïques) ainsi que la visite de la conciergerie. Une visite conviviale nous a finalement amené cette année chez les forestiers-bûcherons et au service des Parcs et Promenades.

Notre commission a été satisfaite de cette visite conjointe des forestiers-bûcherons et des collaborateurs « Parcs et promenades ». Nous avons eu l'occasion de découvrir les décorations de Noël en primeur et nous avons eu l'occasion d'assister à la coupe d'un arbre en forêt qui était infesté par le bostryche. Cette visite matinale a été fortement appréciée par les membres de la COGEST. La COGEST s'est montrée également très satisfaite de la programmation culturelle de cette année 2023. Nous remarquons une amélioration significative dans la qualité et la diversité proposée et remercions la municipalité et le service de la Culture pour l'effort investi. Nous relevons également la qualité de l'offre pour l'accueil et la garde des enfants par le parascolaire et les crèches. L'offre et la demande sont croissantes. La Municipalité cherche à mettre continuellement de plus en plus de places à disposition.

L'aménagement du territoire est un sujet important. Cela ne concerne pas seulement notre commune, mais toutes les communes vaudoises et notamment celles liées au périmètre compact. Ce n'est ni une faiblesse, ni une force de la commune, mais il faut suivre ce sujet de près, afin de pouvoir proposer de bons projets à la population, en tenant compte de ses différentes craintes.

Il est important de suivre de près le sujet de la Dioxine où la Municipalité est invitée à informer d'avantage et pro activement la population afin de répondre à ses inquiétudes.

Le Service des ressources humaines (RH) est un autre sujet délicat et également une des préoccupations des précédentes COGEST (voir résumé dans le chapitre «visites/rencontres» ci-après qui explique la situation). Après la rencontre des responsables RH, nous devons admettre que nous avons été déçus en bien. L'audition et la discussion avec ces derniers étaient ouvertes et nous a montré que le service était sur la bonne voie. Néanmoins ce sujet est à suivre avec attention : le turnover, l'absentéisme, les heures supplémentaires et la transmission du savoir restent des problèmes récurrents, dont il faut tenir compte.

L'informatique et notamment la sécurité informatique reste un dossier sur lequel il faut être attentif. Le problème de la sécurité informatique reste un souci tant les enjeux sont importants. Notamment le risque de divulgation des données personnelles. Pour assurer un bon service à la population, nous souhaitons que la Municipalité poursuive les actions de digitalisation de notre administration et les prestations offertes à nos concitoyens.

Les infrastructures sportives restent dans une situation difficile pour les clubs sportifs. Le manque de salles et d'infrastructures pour les clubs sportifs est évident, même si c'est souvent le cas dans d'autres communes du canton. Ce n'est donc pas étonnant qu'Epalinges soit également touchée par cette problématique. Une meilleure intégration des associations sportives lors de la conception pourrait être une solution. Pour combler une partie de ces failles, l'engagement ou la nomination d'un délégué au sport s'avère désormais urgent, tant



pour la question de la réservation des salles, le suivi que le soutien aux clubs sportifs entre autres.

Il passe ensuite au vote de l'observation.

L'avis du Conseil diverge sur la manière de procéder. La Présidente propose, puisque chacun a pris connaissance du rapport de la COGEST et du préavis municipal, de voter sur le rapport et le préavis en bloc.

M. Alain Monod, Syndic. On demande au Conseil de se prononcer sur les réponses de la Municipalité. Le rôle de cette dernière n'est pas de dire que la COGEST accepte ou refuse ou maintient pour suivi, c'est le rôle de la commission. Que le vote se fasse en bloc ou séparément, il s'agit d'ouvrir la discussion en amont.

Avant de voter le rapport de la COGEST en bloc, la Présidente ouvre la discussion sur le rapport de la Cogest.

M. Guillaume Graf. Personnellement, il s'oppose à l'observation sur la fibre optique. Selon lui, ce n'est pas le rôle d'une commune d'intervenir dans ce sens.

M. Richard Golay. La COGEST a questionné notre Syndic sur la raison qui explique selon lui que la commission des pétitions soit si rarement convoquée pour traiter les pétitions déposées. Ce dernier a répondu que la commission des pétitions n'est convoquée que lorsqu'une pétition relève des attributions du Conseil. Selon notre Syndic, toutes les pétitions déposées ces dernières années, celle récente de Florimont excepté, portaient sur des questions de compétences municipales et ont donc été traitées par la Municipalité. La COGEST en a tiré cette observation, la commission des pétitions n'est pas suffisamment impliquée lors des débats des nouvelles pétitions. L'art. 76a de notre règlement répond pourtant explicitement dans son titre à cette question. Avec pour titre « Pétition adressée au Conseil », il est précisé ensuite que le Conseil décide ensuite si l'objet de la pétition concerne la Municipalité ou notre Conseil. Dans la pratique, la présidence, assistée des membres du Bureau, décide de la suite à donner à la pétition en la transmettant à la Municipalité si l'objet est de sa compétence ou sinon à la commission des pétitions. Il nous faut donc informer et encourager les Palinzard-ès à adresser leurs pétitions au Conseil communal qui se chargera de la suite à donner à leurs démarches. La population d'Épalinges pourrait être informées de cette subtilité par exemple dans le compte-rendu de notre séance de ce soir du prochain numéro du « Palinzard » ou dans un billet de notre présidence dans ce même excellent périodique ou les deux.

La parole n'est plus demandée, la Présidente ouvre la parole sur le préavis 18/2024.

Elle passe au vote du préavis 18/2024 en bloc, soit de :

Prendre acte du rapport de gestion 2023 de la Municipalité

Prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2023

Au vote, avec 49, 1 non et 14 abstentions, le préavis 18/2024 est accepté à l'unanimité.

M. Michael Mäder, après deux ans à la COGEST et après cette année de présidence passionnante, il peut dire que notre Commune va bien et elle est bien gérée. Sa gestion lui fait rappeler celle de notre Canton, nous sommes fiers d'y habiter et tout fonctionne comme il



faut. Mais nous sommes cependant certaines fois en manque d'ambition, il y a des choses qui ne fonctionnent pas bien ou des dépenses inutiles car nous fonctionnons un peu « à l'ancienne ». Il y a une marge de progression avant de pouvoir parler de gestion moderne en termes de personnel et de gestion de l'administration communale. Son année de présidence n'a pas toujours été facile et il a fallu trouver certains compromis entre les membres pour arriver à ce rapport. En relisant le rapport, il trouve que cela valait la peine de mettre autant d'efforts dans leur travail de COGEST et surtout de pouvoir livrer des conclusions pertinentes avec des vœux sensés. Le rapport devrait permettre de faire un premier pas vers la bonne direction et il est fier de cela. Ils ont trouvé des points qui sont à son avis politiquement intéressants et qui doivent être approfondis. Ce rapport consiste à une première étape mais pour que le travail effectué soit sensé, nous devons maintenant agir politiquement. Il demande donc d'agir pour que les installations sportives deviennent suffisamment capacitaires et qu'elles correspondent plus aux besoins des associations sportives, d'agir pour que la conciergerie devienne un service qui soit à la hauteur des attentes des utilisateurs, d'agir afin que la sécurité informatique soit prise au sérieux dans notre Commune, d'agir pour que le service des ressources humaines puisse mettre en œuvre des nouvelles manières de travailler dans tous les services qui nécessitent encore du travail. Et finalement, d'agir pour que toute l'administration communale devienne plus moderne avec une organisation qui soit à la pointe des attentes de nos citoyen-ne-s.

Il y a peut-être une petite déception concernant la prise en considération de quelques points de la part de la Municipalité. Il aurait souhaité que ce rapport de 73 pages ait été écrit pour prendre la poussière dans nos archives, comme pleins d'autres rapports, mais qu'on puisse changer les choses. Il n'est pas encore trop tard, profitons d'avancer à petits pas et agissons ensemble vers une commune meilleure. Après deux ans, il quitte la COGEST pour laisser la place à d'autres personnes qui amèneront un regard neuf sur les affaires communales, ce qui permettra de faire avancer les différents dossiers que nous avons encore laissé en suspens. Il terminera enfin pour dire que la COGEST est plus forte lorsqu'elle est composée d'une équipe soudée qui vise le bien de la Commune et ose mettre le doigt là où ça fait mal mais aussi qui valorise les gens qui ont fait de l'excellent travail. Ceux-ci savent réfléchir aux couleurs politiques tout en optant pour le bien de notre belle commune. Il souhaite à la COGEST 2024 et aux suivantes bon courage et succès et remercie tout le monde rencontré et auditionné durant cette mission pour la collaboration. Un grand merci également à toutes les personnes qui ont aidé et rédigé ce rapport. Il donne maintenant décharge de son mandat.

22. COMPTES 2023 DE LA CISTEP - PRÉAVIS N° 19/2024

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Elle ouvre la discussion sur le fond.

M. Erich Dürst propose ce soir de refuser l'adoption de ces comptes pour les mêmes raisons qu'il a refusé celle du budget 2024 de la CISTEP. Ce n'est nullement une marque de défiance vis-à-vis de notre Municipalité - il profite également de remercier M. Perrin pour avoir organisé la visite de la STEP – mais la manière dont ces comptes sont présentés et la confusion que cette présentation induit dans le sens où personne n'y comprend rien. Il n'est pas certain



que toute les personnes présentes à Vidy aient bien compris ces comptes de la CISTEP. Ces comptes, sous la responsabilité de la ville de Lausanne, sont mal présentés, ceci pour les raisons suivantes :

- En page 5 et 6 du préavis, vous avez les comptes de l'exercice 2023 de EPURA SA. Dans le même préavis, nous pouvons voir dans les annexes, à la page 13, le rapport d'activité d'EPURA SA, les résultats de l'exercice validé par l'examen des réviseurs. Nous trouvons certes les mêmes chiffres d'affaires mais avec une présentation différente. Cette manière de procéder est curieuse et très peu transparente.

- En page 7 du préavis, l'extrait du compte d'exploitation du service des eaux de Lausanne indiquant les comptes d'exploitation CISTEP mentionne le montant que EPURA SA facture à Lausanne. Le montant facturé aux communes participantes n'est pas identique. La différence entre les deux montants n'est pas importante mais rien n'explique cette différence.

- Dans les comptes de la CISTEP figurent des montants que la ville de Lausanne lui facture pour des prestations qu'elle lui fournit, ces prestations sont détaillées à la page 6, en bas dans un encadré. Là encore il y a juste des montants, sans explications, que Lausanne facture à la CISTEP, qui ensuite refacture aux autres communes.

Ce qui le dérange est le manque de transparence. Probablement que les chiffres sont justes mais pourquoi n'est-il pas possible d'avoir plus de transparence si ensuite on va vers une vingtaine de commune partenaire pour demander des contributions, cela est lamentable.

Pour lui, la seule manière de donner un signal clair à la ville de Lausanne est de refuser ces comptes.

M. Roland Perrin, Municipal. Concernant les comptes d'exploitations CISTEP, M. Dürst a parlé de la facture d'EPURA à la CISTEP. Ce n'est qu'une partie des dépenses de cette dernière. Il faut tenir compte de toutes les dépenses qui se trouvent dans la même colonne. Le total des recettes est de plus de 23 millions. Par hasard, c'est à peu près le même montant que ce qui est facturé par la CISTEP, c'est ce montant qui est refacturé aux communes. Il s'agit du solde qui n'a pas été payé par les revenus.

M. Erich Dürst. Effectivement, c'est l'excédent de charges, mais de la Ville de Lausanne et non d'EPURA SA.

M. Roland Perrin, Municipal, est d'accord avec ça mais EPURA SA est une société anonyme qui a été créée uniquement pour la construction de la STEP. Si les comptes d'EPURA SA ne sont pas tout à fait transparents, le report est correct dans sa manière d'être présenté.

M. Julian Pidoux demande quelles sont les répercussions si les comptes ne sont pas acceptés ?

M. Roland Perrin, Municipal, répond que cela ne changera rien du tout si on est les seuls à refuser les comptes. Cela se passe à la majorité des communes.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 19/2024.

Au vote, avec 19 oui, 32 non et 15 abstentions, le préavis 19/2024 est refusé.



23. COMPTES 2023

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion est ouverte.

M. Alain Monod, Syndic. Il souhaite remercier la CoFin pour sa patience et son travail. Rien n'a été simple avec le départ du Municipal des finances en décembre et du Boursier titulaire mi-février. La Municipalité a fait le choix de se faire aider pour le bouclage de ces comptes 2023 par une fiduciaire, qui leur a été vivement recommandée. Vous avez pu vous en apercevoir, l'attribution à des fonds se fait dans la rubrique budgétaire et non de manière globale. Autre point, notre marge d'autofinancement a progressé de près de 30%. Précédemment, lorsqu'on calculait cette marge, elle était portée en déduction des amortissements extraordinaires, ce qui n'est plus le cas maintenant. Dans le rapport de la fiduciaire, il est fait mention de dépassement sur des préavis qui n'auraient pas été annoncés de manière écrite au Conseil. Il a repris ces préavis et il s'agit du préavis de 2008 sur le terrain synthétique et le 2^{ème} est le préavis sur le chantier de Bois-Murat. Dans le rapport de la fiduciaire, il est fait allusion au contrôle interne et la gestion des risques, ce sont des dossiers qu'il va reprendre avec l'arrivée du/de la futur-e responsable du Service des finances. Pour terminer, le plafond d'endettement est haut mais il est nettement en dessous de ce que le Conseil d'État nous a autorisé en 2021 (140 millions). Si nous avons investi et augmenté l'endettement, ce n'est pas pour augmenter les salaires ni pour le ménage courant de la Commune mais pour les générations futures puisque c'est 38 millions pour Bois-Murat. Donc même si cela peut être un point faible dans nos finances, la Municipalité reste convaincue que c'est maîtrisable pour l'instant.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote des comptes 2023.

Au vote, avec 63 oui, 0 non et 3 abstentions, les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.

24. PÉTITIONS « SAUVER L'ESPACE VERT DE FLORIMONT, NON À UN NOUVEAU PLAN DE CONSTRUCTION » - PRISE EN CONSIDÉRATION

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

M. Nicolas Häusel a une remarque concernant la vision que la Municipalité a proposée, sur laquelle la CUC a débattu et le Conseil s'est prononcé. Il souhaite juste rappeler que c'est un point que la commission a traité et autant la commission que le Conseil a pris acte de cette vision. Il est mentionné dans ce rapport que la CUC n'était pas d'accord avec cette vision communale, mais ne la refusait pas en bloc. L'approche que l'on peut avoir pour Florimont, ainsi que pour les Dailles, se retrouve dans le PDCom qui demande, dans une des mesures



paysage, de préserver les espaces verts sur l'ensemble du territoire communal, y compris au sein du périmètre compact. Il voulait juste soulever par-là que la vision urbanistique proposée par la Municipalité n'est pas gravée dans le marbre. Le Conseil et la CUC en ont pris acte et elle restera comme mentionné une vision évolutive en fonction des projets et disponibilités.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération de la pétition.

Au vote, avec 48 oui, 11 non et 5 abstentions, la prise en considération de la pétition est acceptée à l'unanimité et transmise à la Municipalité.

25. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « DU SPORT JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT POUR LES JEUNES PALINZARDS » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité de ce postulat ?

Ce n'est pas le cas, elle ouvre la discussion sur le fonds.

M. Julian Pidoux précise qu'avant de rédiger ce postulat, il a échangé avec des communes qui ont déjà mis en place ce programme de MidnightSports, coaché par la Fondation d'aide au sport. Tout récemment, c'est encore Morges, qui après une phase test a décidé de continuer avec cette structure. Quelle que soit la taille des communes qui ont pris en charge cette activité pour offrir aux jeunes la possibilité de se divertir sur place, notamment le week-end là où ils ont plutôt tendance à opter pour les écrans, cela a rencontré un franc succès. Il pense que cela vaut vraiment la peine d'essayer ce type d'activités sur Épalinges. Cela permettra aussi peut-être de débloquer la question de mise à disposition nocturne de nos salles de gymnastique.

La discussion n'est plus demandée.

Nous passons au vote sur la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 60 oui, 1 non et 4 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.

26. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUX JULIAN PIDOUX ET MICHAEL MÄDER « UN FORUM DES JEUNES POUR DONNER UNE VOIX CITOYENNE À LA JEUNESSE PALINZARDE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité de ce postulat ?

Ce n'est pas le cas, elle ouvre la discussion sur le fonds.



La discussion n'est pas demandée

Nous passons au vote sur la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 54 oui, 3 non et 9 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.

27. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

La Présidente informe l'Assemblée qu'aucune interpellation n'a été déposée.

28. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

La Présidente demande à l'Assemblée s'il y a des propositions individuelles.

M. Guillaume Morand souhaite donner quelques mots au sujet du 1066 Festival. Mais avant, il revient sur l'édition passée. La fréquentation était très bonne, grâce à la météo, on a pu compter entre 500 et 600 entrées payantes. Pour compter la fréquentation d'un festival, il faut toujours inclure les contre-prestations, les concours et les invitations pour les bénévoles. C'est donc 750 à 800 personnes qui ont fréquenté le festival sur les deux soirs. On aurait préféré avec 200 personnes de plus et faire complet, ce qui est évidemment très motivant lorsqu'on organise un événement comme celui-ci.

Concernant la situation financière du festival, le budget a toujours été entre CHF 150'000.- et CHF 170'000.-. Depuis 2013, il se trouve que le bilan est satisfaisant financièrement avec CHF 21'000.- de pertes reportées sur dix éditions. La seule dette ouverte est l'avance de CHF 20'000.- personnelle qu'il a fait au festival. Les finances sont saines aussi grâce à la Municipalité, qu'il remercie à cette occasion, qui est un gros soutien au festival. Elle a rajouté CHF 5'000.- au montant de la subvention, ce qui fait que la perte finale de l'exercice 2023 n'était plus que de CHF 4889.-. Artistiquement, il y a eu une très bonne édition avec une première soirée Balkanique et une deuxième soirée Belge. Une nouvelle édition aura lieu cette année, avec une première soirée Grecque. Au programme, Rebetiko Trio, Sirens of Lesbos, Johan Papaconstantino et Maria Satti. La deuxième soirée sera sur le thème du Reggae avec Kaya, The Skatalite, Soom T et Max Romeo, légende du Reggae.

M. Laurent Balsiger se permet, au vu de l'heure avancée, d'interrompre M. Morand.

M. Guillaume Morand termine et espère vous voir nombreux lors de cette 10^{ème} édition. Et les 50 ans du festival folk d'Épalinges.

Mme Fabienne Bride. Elle sera à la COGEST cette année et demande s'il y a un règlement ou une marche à suivre qui pourrait lui être transmis. On peut sans autres la contacter si c'est le cas.

M. Stéphane Bruneau. Il y a un an, il quittait la présidence confiant dans la suite et la qualité de ses deux vice-présidentes. L'une a assuré une présidence pas facile et a réussi haut la main et la seconde est devenue Municipale. Mesdames, vous avez toutes ses félicitations pour cette



année réussie. Il souhaite au nouveau président élu tout le meilleur et lui rappelle la soirée la plus importante de son mandat, la soirée des anciens présidents. Il souhaite une belle fin d'année de législature à tous.

La Présidente informe encore que le 25 juin 2024 dès 18h00 se déroulera un match de foot entre le FC Espérance et le FC Grand Conseil au stade de la Tuilière à Lausanne. L'entrée est libre. Nos collègues conseillers Fabien Loi Zedda et Yann Glayre seront sur le terrain. Allez les encourager !

Nous arrivons au terme des divers. La Présidente tient encore à rajouter quelques mots.

« Voilà c'est aujourd'hui pour moi la dernière séance. Le moment de faire le bilan, même si j'étais très inquiète à l'idée de prendre cette présidence, je devais le faire. D'abord pour moi, c'est une belle opportunité de finir une carrière politique et puis je le devais en hommage à mes parents qui m'ont permis de grandir dans un magnifique village, pour mon grand-père, Conseiller communal socialiste jusqu'au bout des ongles comme on dit, mais cela ne nous empêchait de nous adorer. Comme dirait Claude (Matter), il doit être fier de toi de là-haut. Mon beau-Père qui nous a quitté le 16 mai était fier d'avoir sa belle-fille comme Présidente du Conseil.

Cette période a été très dure, mais elle m'a permis d'apprendre beaucoup de choses sur moi, sur les gens, de faire de magnifiques rencontres et me laissera malgré tout de bons souvenirs. Je tiens tout particulièrement à remercier tous les membres du Bureau qui sont important à l'accomplissement de la tâche de Président, puis la Municipalité avec qui j'ai pu partager des séances décontractées et très conviviales. Je souhaite tout autant de bonheur à son successeur durant son année de présidence.

Vous n'êtes pas encore tout à fait débarrassé de moi car je vous rappelle la sortie du Conseil qui se déroulera le 15 juin pour ceux qui sont inscrit. Un petit mail d'information sera envoyé aux conseillers inscrits avec les derniers détails.

Pour les autres je vous souhaite un bel été, de belles vacances et vous convie à l'apéro qui suit cette dernière séance de mandat.

Merci à vous tous pour cette séance et pour le travail en amont. »

La séance est levée à 22h11

Épalinges, le 25 septembre 2024.

La Présidente :

Anne-Marie Fischer



La Secrétaire :

Fabienne Gheza